

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

D'AUBIN

Séance du 9 juillet 2026

L'an deux mille vingt six, le neuf juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal d'AUBIN, dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie d'AUBIN, sous la présidence de M. Jean-Claude GRANIER, Maire.

Etaient présents : MM. Jean-Claude GRANIER – Bernard FABRE – Jérôme LOZANO - Mme Brigitte CUESTA – M. Philippe AUPETIT – Mme Maryline SALVAN – M. Maurice COUDERC – Mme Marie-Laure FARACO – M. Lionel AULANIER – Mmes Agnès GARROUSTE – Alexandra DAUSSE – MM. Sébastien FONTAINE - Gérald RIVIERE – Mme Charlène CUESTA – M. Bernard AUGIER – Mmes Michèle PLEINECASSAGNE – Michèle MACALUSO – M. Laurent ALEXANDRE.

Procurations : Mme Aurélie MOULY à M. Gérald RIVIERE,
Mme Catherine RAYNAL à Mme Maryline SALVAN,
M. Ambdillah BACAR à M. Jean-Claude GRANIER,
Mme Laura HERNANDEZ-FAJARDO à M. Bernard FABRE,
Mme Christine TEULIER à M. Bernard AUGIER.

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Charlène CUESTA ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Actualisation du tableau des emplois communaux.

Monsieur le Maire indique que conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il rappelle que la délibération du 29 janvier 2026 avait autorisé la modification du tableau des effectifs de la Commune.

Dans ce cadre, et afin de valoriser l'implication des agents concernés, il propose la création des emplois suivants :

- 1 emploi d'ATSEM principal de 2^e classe

De plus, considérant l'avis favorable du Comité social territorial du 9 février 2026, il est proposé la suppression des postes suivants :

- 1 emploi d'attaché principal
- 1 emploi d'ingénieur

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

DECIDE d'apporter les modifications suivantes au tableau des effectifs de la Commune :

	Ancienne situation - en ETP	Modifications	Nouvelle situation - en ETP au 30/06/2026
Personnel Administratif - Titulaires	12,19		12,19
directeur général des services	1,0		1,0
*attaché principal territorial » en détachement sur le poste de DGS	1,0	-1	0,0
rédacteur principal 1e classe	1,5		1,5
adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	4,0		4,0
adjoint administratif principal de 2e classe	1,0		1,0
adjoint administratif	3,69		3,69
Personnel Administratif - Non titulaires, Occasionnels, missions et saisonniers	0,5		0,5
adjoint administratif - mission agences postales	0,5		0,5
Personnel Animation - Titulaires	3,0		3,0
adjoint territorial d'animation	3,0		3,0
Personnel Social - Titulaires	2,0		3,0
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	2,0		2,0
ATSEM principal de 2e classe	0,0	+1	1,0
Personnel « Technique » Titulaires	30,39		31,39
ingénieur	1,0	-1	0,0
technicien	1,0		1,0
agent de maîtrise	1,0		1,0
agent de maîtrise principal	1,0		1,0
adjoint technique principal territorial 1 ^{ère} classe	10,0		10,0
adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	2,0	+1	3,0
17 adjoints techniques territoriaux	14,39		14,39
TOTAL ETP	48,08		48,08

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en l'Hôtel de Ville, les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération Transmise à la Sous-Préfecture le **15 juillet 2026**.

Publiée ou Notifiée le **15 juillet 2026**.

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité que le présent acte est exécutoire.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire,



Charlène CUESTA



Le Maire,



Jean-Claude GRANIER

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité que le présent acte est exécutoire et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de TOULOUSE, 68, Rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE Cédex 7 dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>.